

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dix-huitième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 3 - 8 février 2025

Réglementation du commerce

Déroptions et dispositions relatives au commerce des espèces

IDENTIFICATION D'INFORMATIONS SUR LES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION  
AFFECTÉES PAR LE COMMERCE INTERNATIONAL

*Le Secrétariat a élaboré le présent document à la demande du Comité permanent, en tenant compte du document SC78 Doc. 63.*

Recommandations

1. Le Comité permanent est invité à examiner les amendements aux projets de décisions figurant dans l'annexe au document SC78 Doc. 63 :

PROJETS DE DÉCISIONS RELATIFS À L' IDENTIFICATION D'INFORMATIONS SUR LES ESPÈCES  
MENACÉES D'EXTINCTION AFFECTÉES PAR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Le nouveau texte proposé est souligné ; le texte dont on propose la suppression est ~~barré~~.

**À l'adresse du Secrétariat**

**20.BBAA** (Belgique) Le Secrétariat, sous réserve de financements externes :

- a) met à jour et enrichit les supports du Collège virtuel relatifs à la préparation et à la soumission de propositions de modifications aux annexes CITES, ce qui constitue une mesure de renforcement des capacités, avec pour objectif de fournir des conseils plus complets et plus utiles aux Parties souhaitant élaborer de telles propositions (NAR) ;
- b) crée une page dédiée sur laquelle les Parties ont la possibilité de télécharger des supports, tels que avec un lien vers une section à accès restreint sur le site Web de la CITES, accessible aux Parties, afin de fournir aux Parties les informations énumérées ci-après, soumises par les Parties et les observateurs non parties (par l'intermédiaire des Parties) et par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées (par l'intermédiaire d'une Partie ou du Secrétariat) (Belgique) :
  - i) les méthodes d'identification ~~et / ou de sélection~~ (NAR) des espèces en danger d'extinction qui ~~méritent éventuellement d'être examinées de plus près en vue de leur inscription aux annexes de la CITES (NAR)~~ sont menacées par le commerce international ou sont susceptibles de l'être et qui ne sont pas encore réglementées par la CITES, ou pour lesquelles la réglementation de la CITES est peut-être insuffisante (NAR) ;
  - ii) des renseignements ou des analyses concernant le statut des espèces (ou d'autres groupes taxonomiques) ~~menacées d'extinction qui sont menacées par le commerce international ou sont susceptibles de l'être qui n'ont pas encore été~~

~~inscrites aux annexes et qui devraient peut-être l'être et qui ne sont pas encore réglementées par la CITES ou pour lesquelles la réglementation de la CITES est peut-être insuffisante (NAR) ; et~~

- iii) des informations relatives à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP17), en particulier à l'annexe 2.b, sur les espèces (ou autres groupes taxonomiques) susceptibles d'être considérées comme des « espèces semblables » de taxons, dont il est fait mention au paragraphe b) ii ;
- c) met à jour la page dédiée visée au paragraphe b) avec des informations :
  - i) ~~fournies par les Parties, y compris le nom de la ou des Partie(s) qui a/ont fourni les informations et la date de soumission ; et (Belgique)~~
  - ii) découlant d'activités menées par le Secrétariat en fonction des décisions adoptées par la Conférence des Parties.
- d) ~~étudie la faisabilité de la mise au point d'une fonctionnalité permettant aux Parties de télécharger des supports directement sur la page dédiée visée au paragraphe b). et (Belgique)~~
- ed) rend compte des progrès accomplis en matière de mise en œuvre des paragraphes a) à dc) ci-dessus au Comité permanent, lorsque nécessaire (NAR).

#### **À l'adresse des Parties**

**20.AABB** (Belgique) Les Parties sont invitées à :

- a) ~~fournir~~ télécharger (Belgique) des informations sur les méthodes, les renseignements ou les analyses concernant les espèces ou autres groupes taxonomiques en danger d'extinction et menacés par le commerce international ou susceptibles de l'être, ainsi que sur les espèces semblables, en vue de leur inclusion dans la page dédiée visée au paragraphe b) de la décision 20.~~BBAA~~ ; et
- b) ~~repérer et privilégier ainsi~~ (Belgique) les données scientifiques et informations techniques les plus fiables, parmi lesquelles les documents ou publications examinés par des pairs, les rapports gouvernementaux ou les rapports émanant d'autres organismes officiels et des parties prenantes concernées, et indiquer si les informations ont été examinées par des pairs. Les Parties sont encouragées à envisager autant que possible l'utilisation du diagramme à quatre cases de l'IPBES, qui permet d'évaluer les informations sur le plan qualitatif (IPBES four-box model for the qualitative communication of confidence), ou d'autres méthodes appropriées. ; et
- c) livrer au Secrétariat leur témoignage sur l'utilisation des méthodes décrites dans les décisions 20.AA et 20.BB (NAR).

#### **À l'adresse des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux et d'autres experts**

**20.CC** Les organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux et d'autres experts sont invités à ~~coopérer~~ partager (Belgique) avec les Parties ~~en vue de rechercher, de développer ou de communiquer~~ (Belgique) les informations visées à la décision 20.AABB (Belgique).

#### **À l'adresse du Comité permanent**

**20.DD** Le Comité permanent ~~est prié~~, en consultation avec le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, ~~de :~~ passera en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions 20.AA à 20.CC communiqués par le Secrétariat, selon qu'il conviendra. (NAR):

- a) ~~contrôler la mise en œuvre et l'efficacité des décisions 20.AA à 20.CC ;~~

- ~~b) réfléchir à d'autres actions ou mécanismes qui peuvent être nécessaires à l'identification d'espèces en danger d'extinction menacées par le commerce international ou susceptibles de l'être, et préparer des propositions d'inscription ; et~~
- ~~c) soumettre à la 21e session de la Conférence des Parties, pour examen, toute recommandation concernant les paragraphes a) et b). (NAR)~~